



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Services de L'État**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral n° **2025-29/DCSE/BPE/ICPE** du **07 août 2025** est prescrite pendant 31 jours consécutifs **du lundi 15 septembre 2025 à 8h30 au mercredi 15 octobre 2025 à 17h30**, en mairie de Lagny-sur-Marne, portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société TERRALIA en vue de la création d'une installation de maturation et d'élaboration de mâchefers dans le port de la commune de Lagny-sur-Marne (77 400).

Monsieur Frédéric ROLAND, cadre supérieur et Madame Martine MORIN, sous-directrice, retraitée, sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs par le tribunal administratif de Melun.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis, sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie de Lagny-sur-Marne (2 place de l'Hôtel de ville - 77 400) aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - en version papier,
 - en version numérique consultable à partir d'un poste informatique dédié,

– sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/LAGNY-SUR-MARNE-SOCIETE-TERRALIA>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en format papier, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert en mairie de Lagny-sur-Marne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le registre dématérialisé accessible à la mairie de Lagny-sur-Marne à partir d'un poste informatique dédié,

– sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/LAGNY-SUR-MARNE-SOCIETE-TERRALIA>

– par courrier électronique à l'adresse suivante : **installation-de-maturation-et-elaboration-machefers-lagny-sur-marne@mail.registre-numerique.fr**

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur dès le début et avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête (mairie de Lagny-sur-Marne).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés en mairie de Lagny-sur-Marne, aux dates et heures suivantes :

- * lundi 15 septembre 2025 de 8h30 à 12h00,
- * samedi 27 septembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- * samedi 04 octobre 2025 de 9h00 à 12h00,
- * mercredi 15 octobre 2025 de 13h30 à 17h30

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société TERRALIA, (M. Vincent MILANOV, directeur du bureau d'étude et M. Jonattan SIMON, responsable valorisation mâchefers) – joignables par mail aux adresses suivantes : **vincent.milanov@terralia.eu** – **jonattan.simon@terralia.eu**.

Le présent avis est consultable, et le dossier téléchargeable, sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture - DCSE BPE (12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun Cedex).

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en préfecture et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne et en mairies de Lagny-sur-Marne.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par arrêté préfectoral sur la demande d'autorisation environnementale en vue de la création d'une installation de maturation et d'élaboration de mâchefers dans le port de la commune de Lagny-sur-Marne (77 400) présentée de la société TERRALIA, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.